

WILAYA DE BATNA
DAIRA DE SEGGANA
COMMUNE DE SEGGANA
N.I.F 0957 0529 90693 10

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'articles 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune Seggana, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales première N° 01/2026 dans les quotidiens AN NASR en arabe le 26/03/2026 et ELMoudjahid en froncer le 26/03/2026 et deux journaux électroniques L'Espoir libéré en arabe le 30/03/2026 et en froncer le 30/03/2026 les projets est attribué provisoirement selon le tableau suivant :

Projet	L'entreprise qualifiée	Montant DA		Note technique	Délai	Les créères de qualification
		Montant Minimum DA	Montant Maximum DA			
BALIYAGE ET ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	SARL BENLEULMI ECOGREEN - KHENCHELA - 002140048327560	8 648 920.00 DA	17 219 300.00 DA	75	12 MOIS	le moins disant Et Techniquement qualifié

Tout soumissionnaires qui conteste le choix peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de cet avis dans les quotidiens, auprès de la commission des marchés publics de L'APC de Seggana conformément aux dispositions de l'article l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires qui souhaite prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur candidatures et offres technique et financière, de se rapprocher de la commune au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché .

Seggana le :

Le Président d'APC